



[Retard à la transfusion d'unités de plasmas frais congelés en urgence vitale immédiate du fait d'un retard à la délivrance](#)

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a été informée de la survenue d'un **décès** en lien avec un **retard** à la délivrance de **produit sanguin labile** ayant induit un retard à la **transfusion** d'unités de **plasma** frais congelé en urgence vitale immédiate, alors que le patient présentait une hémorragie massive.

Cet incident conduit l'Agence à rappeler les principes de bonnes pratiques transfusionnelles, en matière de délivrance des produits sanguins labiles en urgence, ainsi que les recommandations pour la transfusion de plasma thérapeutique.

Vous trouverez ci-joint pour information, le document (22/08/2012) (40 ko) qui a été diffusé aux acteurs du réseau d'hémovigilance et aux sociétés savantes. Pour toute question relative à cette information, vous pouvez contacter le département de l'évaluation des Produits biologiques de l'ANSM aux adresses suivantes : imad.sandid@ansm.sante.fr ou elodie.pouchol@ansm.sante.fr

Lire aussi:

- Transfusion de plasma thérapeutique : Produits, indications - Recommandations (03/07/2012) (217 ko)

Décès en lien avec un retard à la délivrance de produit sanguin labile

Écrit par ANSM

Jeudi, 23 Août 2012 13:23 -
